



Les Avanchers Valmorel

Autorité environnementale
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Monsieur Laurent CHENET

Les Avanchers-Valmorel, le 18 juillet 2023

OBJET: Demande d'autorisation de création d'une Hélistation au sol en agglomération.

REF: Décret n° 95604 du 6 Mai 1995 et arrêté du 6 Mai 1995 relatifs aux aérodromes et autres emplacements utilisés par des Hélicoptères.

Monsieur,

Les installations existantes de l'hélistation, qui remontent aux années 80, ne sont pas conformes aux dispositions règlementaires ; cependant le site, qui jouxte l'agglomération, et en particulier le cabinet médical, l'antenne de gendarmerie et la Sécurité des Pistes, et parfaitement desservi par la Route de Crève-Tête, se prête à une mise en conformité. La plateforme est utilisée à ce jour par opportunité - puisque sa localisation répond parfaitement aux besoins.

Le choix opéré par la collectivité est de régulariser un site existant en agglomération. Ce site est à proximité des activités, commerces, services, stationnements des taxis et point d'arrêt de toutes les navettes gratuites. La route de Crève-Tête est un axe très circulé et aménagé qui supporte le stationnement des séjournants et dessert la quasi-totalité de la station. Les mouvements d'hélicoptères n'ont jamais été perçus par les riverains tels des nuisances - à contrario de la boîte de nuit par exemple.

Une recherche de foncier disponible à proximité du Village du Crey, bien mieux orienté pour l'approche des hélicoptères, s'est heurté à la proximité d'installations agricoles existantes et à la consommation de foncier agricole. D'autre part, il nécessitait un transport routier supplémentaire de 2 km environ - indispensable pour rejoindre VALMOREL. Ce trajet en ambulance aurait été un vrai handicap pour l'efficacité des secours alors que le site existant est au pied du domaine skiable et accessible en brancard.

Ce dossier a été établi avec le concours de la SAS PELAGOS Aéro et en coopération étroite avec le district aéronautique pour un usage restreint.

L'étude d'impact sonore date de 2012 et n'a pas été re-datée (puisque PDF) cependant l'ensemble du dossier a été actualisé et mis à jour (voir les dates sur les plans). Il est à jour des dispositions législatives et règlementaires. La préfecture nous encourage à régulariser.

Compte-tenu de la taille de la station 10 000 lits, la nature de sa clientèle (Française et locale Rhône-Alpes), la fréquence prévisionnelle des mouvements a été fixée à moins de 200 par an. Elle se décompose en moyenne à 20 secours par an et 150 autres mouvements.



Les Avanchers Valmorel

Il est probable que cette prévision ne soit jamais dépassée ; en effet :

- Le dossier répond à une nécessité de mettre aux normes et régulariser la situation administrative d'une hélistation non équipée à ce jour – mais cependant utilisée.
- Le dossier ne répond pas à une demande identifiée et nouvelle de transports héliportés.
- Le développement de VALMOREL est en cours d'achèvement dans le cadre du SCOT Tarentaise-Vanoise avec des enjeux forts liés au caractère marchand et durable des hébergements à créer – Les relais de croissance sont à trouver dans la construction d'une véritable destination d'été autour des mobilités douces et un environnement apaisé. La destination « montagne » n'appelle pas VALMOREL à se tourner vers l'hélicoptère.
- VALMOREL n'a pas une clientèle internationale extravertie et exubérante qui se transporte en hélicoptère – sur ce point nous n'avons pas d'incertitude...

L'étude prévoit la possibilité d'organiser dans la sur-largeur de la plateforme existante le stationnement de 2 hélicoptères. La collectivité y renonce. Le plan d'aménagement d'ensemble n'appelle donc pas de complément ou modification.

Je vous souhaite bonne réception de ce complément d'information, et vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Maire,
Jean-Michel VORGER